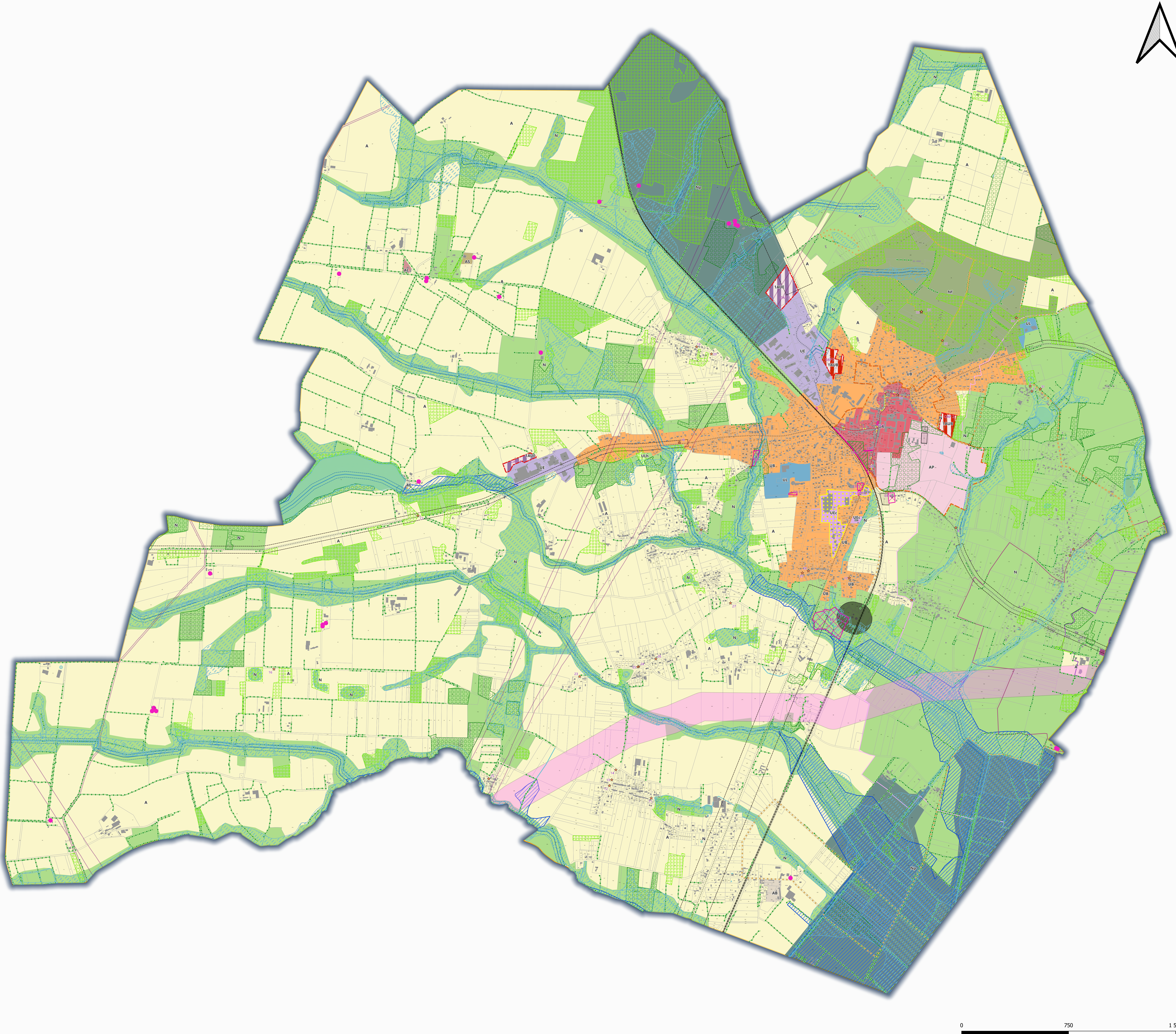


LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Affectation	Bénéficiaire	Surface
ER 1	Extension de la station d'épuration	Commune	33 279 m²
ER 2	Création d'une aire de stationnement et espace public	Commune	202 m²
ER 3	Extension du pôle enfance	Commune	1 789 m²
ER 4	Sécurisation d'une intersection	Commune	419 m²
ER 5	Création d'une voirie pour accéder aux Cloyards	Commune	187 m²
ER 6	Création d'une liaison douce	Commune	3 194 m²
ER 7	Extension de l'école publique	Commune	913 m²
ER 8	Extension du cimetière	Commune	2 990 m²
ER 9	Partie Sud des Cloyards > parallèle à la voie SNCF	Commune	1 259 m²

ZONAGE

Zones urbaines et à urbaniser

- UA : Zone urbaine centrale
- UB : Zone urbaine à vocation d'habitat
- UE : Zone d'activités artisanales, industrielles et commerciales
- UEc : Zone d'activités à vocation commerciale
- UL : Zone d'équipements collectifs, sportifs et de loisirs
- ULh : Zone urbaine destinée à accueillir des habitations légères de loisirs
- 1AUB : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique
- Zones agricoles et naturelles
 - Nf : Zone naturelle forestière
 - N : Zone naturelle
 - Np : Zone naturelle de protection stricte (Natura 2000)
 - A : Zone agricole
 - AE : Zone agricole dédiée à une activité de micro-brasserie
 - AS : Zone destinée à accueillir un hangar de stockage de matériels non agricoles
 - AB : Zone agricole à vocation de loisir, de formation et d'artisanat
 - AL : Zone agricole à vocation d'équipements collectifs et aire de jeux
 - AP : Zone agricole inconstructible

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé
- Périmètre comportant une orientation d'aménagement et de programmation
- Marge de recul aux abords des cours d'eau
- Espace vert protégé
- Elément du paysages protégé
- Elément du paysages protégé (art. L. 151-23 du code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (art. L. 113-1 du code de l'urbanisme)
- Secteur d'intérêt commercial
- Marge de recul aux abords des routes départementales
- Changement de destination
- Petit patrimoine protégé
- Linéaire commercial
- Elément du paysage protégé
- Chemin piéton protégé

A TITRE INFORMATIF

- Atlas des zones inondables
- Cimetière
- Gare routière
- Etang, lac, mare
- Périmètre des abords (PDA)
- Périmètre de protection station d'épuration
- Captage eau potable, Périmètre de protection immédiate (PPI)
- Captage eau potable, Périmètre rapproché 1 (PR1)
- Captage eau potable, Périmètre rapproché 2 (PR2)
- Captage eau potable, Périmètre rapproché 3 (PR3)
- Servitude d'utilité publique I1 et I3 (transport et canalisation de gaz)
- Servitude d'utilité publique I4 (électricité)
- Cours d'eau
- Voie ferrée
- Route départementale

Département de Loire-Atlantique



COMMUNE DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.0 - Règlement graphique 1 / 9000
Plan général de la commune

Origine DGFiP Cadastre - Droits de l'Etat réservés - 2024

PLU approuvé le

0 750 1 500 m

Décembre 2025

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
106A rue Eugène Pottier 35
000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19
Fax : 02 99 78 37 17